



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 avril 2026
SALLE DE CONSEIL EN MAIRIE à 20h**

Membres présents :

Nicolas JAILLON, Bernard DELIGNY, Cynthia BINDLER, Sébastien VERBE,
David VERBE, Aline QUENETTE, Sébastien GUERIN, Grégory GUINAY,
Séverine GUINAY

Membres absents: Maud OUDIN, Charlotte DOURTHE

Pouvoir : Maud OUDIN donne pouvoir à Aline QUENETTE et Charlotte DOURTHE
donne pouvoir à Nicolas JAILLON

Convocation établie le 2 avril 2026

Secrétaire de séance choisi : Séverine GUINAY

ORDRE DU JOUR

2026-025

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

- Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- Vu le Compte Financier Unique de la commune de Boucq

- Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents,

- Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil pour procéder au vote

Donne acte de présentation desdits comptes en parfaite concordance et qui peuvent se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement : Dépenses : 305 297.90 €
Recettes : 310 862.36 €

Soit un excédent de 5 564.46 €
Résultats de clôtures antérieurs : 332 689.26 €

Soit un résultat de clôture 2025 : **338 253.72 € en excédent**

Section d'Investissement : Dépenses : 54 869.82 €
Recettes : 30 987.06 €

Soit un déficit de : - 23 882.76 €
Résultats de clôtures antérieurs : - 7 778.19 €

Soit un déficit de 31 660.95 €
Reste à Réaliser : - 3 363.83 €

Soit un résultat de clôture 2025 : **- 35 024.78 € en déficit**

Considérant que les comptes établis pour l'exercice 2025 n'appellent aucune observation ni réserve, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 10 Pour

ARRETE et APPROUVE le Compte Financier Unique 2025.

2026-026

AFFECTATION DU RESULTAT 2025 SUR LE BUDGET COMMUNAL 2026

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les résultats du CFU 2025 comme indiqué ci-dessous :

Résultat cumulé de la section de Fonctionnement

Résultat antérieur : 332 689.26 €
Résultat de l'exercice 2025 : 5 564.46 €

Soit un total de Fonctionnement de **338 253.72 € en excédent**

Compte tenu du résultat de la section d'Investissement :

Résultat antérieur - 7 778.19 €

Résultat 2025 - 23 882.76 €

Reste à Réaliser : - 3 363.83 €

Soit un total d'Investissement de **- 35 024.78 € en déficit**

Considérant le besoin de financement de la section d'Investissement,
une affectation du résultat de + 35 024.78 € doit être émise au compte 1068.

Le solde du résultat de Fonctionnement soit **303 228.94€** (338 253.72-35 024.78)
sera imputé en report à nouveau en **recettes 002.**

Le montant de 31 660.95 € sera imputé en dépenses d'investissement au compte 001 :

- 23 882.76 (solde des réalisations 2025)
- 7 778.19 (résultats antérieurs)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE l'Affectation du résultat 2025 sur le Budget 2026.

2026-027

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE

Le budget primitif de la commune de Boucq se décomposant comme suit :

PREVISIONS :

Section de Fonctionnement :	Dépenses : 326 637 €
	Recettes : 603 056.94 €

Section d'Investissement :	Dépenses : 116 328.78 €
	Recettes : 36 622.54 €

Soit un déficit prévisionnel en investissement de 79 706. 24€ et un excédent de fonctionnement de 276 419.94 €

Considérant l'article L 1612-14 du Code Général des Collectivités Territoriales posant le principe selon lequel celles-ci doivent voter leurs actes budgétaires en équilibre, il conviendra d'imputer la somme de 79 706.24 € en investissement par les chapitres 023 (Dépenses de fonctionnement) et 021 (Recettes d'investissement) afin d'utiliser l'épargne brut de la section de fonctionnement en autofinancement pour pallier le déficit de la section d'investissement.

L'excédent de fonctionnement serait alors de 196 713.70 € (276 419.94 – 79 706.24)

Soit après opération d'ordre :

Fonctionnement

406 343.24 € en dépenses (326 637 + 79 706.24)
603 056.94 € en recettes

196 713.70 € en excédent

Investissement

116 328.78 € en dépenses et en recettes d'investissement
(36 622.54€ + 79 706.24 €) pour **l'équilibre budgétaire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le Budget Primitif 2026 de la commune.

2026-028

IMPOTS LOCAUX : VOTE DES TAXES LOCALES

- Vu le CGCT et notamment ses articles L2121-29, L2111-1 et suivants, L2331-3
- Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636b sexies et 1636b undecies

Le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des taxes locales pour 2026.

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Le Conseil Municipal

DECIDE de maintenir les taux d'imposition 2025 pour l'année 2026 comme suit :

<i>Taxes</i>	<i>Taux 2025</i>	<i>Taux 2026</i>	<i>Bases</i>	<i>Produits</i>
<i>Taxe foncière bâti</i>	30.91%	30.91%	400 200	123 702
<i>Taxe foncière non bâti</i>	29.97%	29.97 %	51 100	15 315
<i>Taxe habitation</i>	11.21%	11.21 %	41 700	4 675

Produit fiscal attendu : **143 692 – 15 566 (Ressources indépendantes des taux votés) = 128 126 €**

2026-029

MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Le Maire explique qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application

C'est dans ce cadre que la commune de Boucq est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour la section de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section

Cette disposition permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle permet notamment d'amender, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre

Dans ce cas, le Maire est tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE de retenir le taux de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement à **7.5%**.

2026-030

HABILITATION DE LA PARCELLE 25 DANS LE PROGRAMME DE COUPE 2026 EN BOIS DE CHAUFFAGE

Monsieur le Maire donne lecture du mail des services ONF alertant sur le manque de stères que comportent les parcelles désignées en affouages pour la saison 2025/2026 selon la délibération 2025-52 du 20 novembre 2025.

Les parcelles désignées ne pouvant apporter un nombre de stères suffisant pour tous les affouagistes, il est recommandé au Conseil Municipal de délibérer afin d'intégrer la parcelle 25 au programme de bois de chauffage.

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Le Conseil Municipal **DECIDE/REFUSE** d'intégrer la parcelle 25 au programme de coupes 2026 et oriente celle-ci pour la délivrance en bois de chauffage, soit DE.

2026-031

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CCID

Monsieur le Maire expose :

A l'issue des élections municipales, un nouveau conseil municipal vient de prendre ses fonctions.

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée du Maire, de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants si la commune est inférieure à 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitations recensés par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le Directeur Régional/Département des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation du Conseil Municipal. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (24 personnes pour les communes de moins de 2 000 habitants), proposées sur délibération du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal établit la liste des propositions des personnes appelées à siéger à la CCID comme suit, le Maire étant membre de droit de la CCID :

Sébastien GUERIN
Charlotte DOURTHE
Bernard DELIGNY
Aline QUENETTE
Cynthia BINDLER
Maud OUDIN
Eric FARAÛS
Frédéric LURAT
Hugues ZANARDO
Jean-Christophe VILLAUME
Jean-Claude BARNIER
Bruno SOURDOT

Jean-Philippe LOMBARD
Aurélien JOURNIAUX
Marianne PIERSON
Arnaud BLAISE
Daniel VIALA
Victor MOUGENOT
Romain BULMÉ
Stéphane COQUELARD
Franck GABRIEL
Fabienne BALLOY
Céline SARTOR
Martine NICOLAS

2026-032

DESIGNATION DU REPRESENTANT AU SYNDICAT DES EAUX LAFFON LADEBAT (SIELL)

La compétence eau et assainissement n'est pas du ressort de la commune. L'assainissement de l'eau est géré par les services de la Communautés de Communes Terres Toulaises et l'eau potable est gérée par le syndicat mixte du SIELL dont la commune est adhérente. Il conviendra donc de désigner un représentant de la commune au sein du syndicat des eaux.

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Le Conseil Municipal **DESIGNE** Séverine GUINAY comme représentante de la commune au sein du SIELL.

2026-033

DESIGNATION DU REPRESENTANT AU SEIN DE LA SOCIETE SPL X DEMAT

La société SPL X DEMAT permet par convention avec la Préfecture de déposer les actes administratifs (délibérations, arrêtés....) et les flux budgétaires par le biais de la dématérialisation afin de les faire certifier par les services Préfectoraux et ainsi rendre les actes exécutoires.

En rapport avec son adhésion, le Conseil Municipal doit désigner son représentant.

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Le Conseil Municipal **DESIGNE** David VERBE, le Maire, représentant de la commune au sein de la SPL X DEMAT.

2026-034

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT DU PNRL

Monsieur le Maire expose :

Les statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Lorraine prévoient à la suite de chaque élection municipale, la désignation des représentants des communes adhérentes.

Le Conseil Municipal est donc invité à désigner un titulaire et un suppléant.

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Le Conseil Municipal **DESIGNE** :
Grégory GUINAY, titulaire
Maud OUDIN, suppléante

Les personnes désignées pourront être candidat(e)s pour représenter la commune au sein du comité Syndical du Parc Naturel de la Région Lorraine.

2026-035

DESIGNATION DU REPRESENTANT DE L'ASSOCIATION SENTIERS DES LINOTTES

« Les sentiers de la Linotte » est une association intercommunale qui a pour objet de réaliser et d'entretenir le balisage des sentiers de randonnée répertoriés par les communes et d'assurer l'animation de ces itinéraires.

La commune de Boucq étant adhérente à cette association, il convient de désigner un représentant au sein de celle-ci.

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Le Conseil Municipal **DESIGNE** Séverine GUINAY représentante de la commune au sein de l'association « Les sentiers de la Linotte ».

2026-036

DESIGNATION DU REPRESENTANT AU SEIN DE L'ASSOCIATION TERRITOIRES NORD TOULOIS (TNT)

L'association TNT a pour but de rassembler les familles et les personnes vivant en milieu rural et assurer la défense de leurs intérêts matériels et moraux ; intervenir dans tous les domaines concourant à la promotion des familles et de chacun de leurs membres, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de la vie.

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Le Conseil Municipal **DESIGNE** Charlotte DOURTHE en tant que représentante de la commune au sein de l'Association Territoires Nord Toulous.

2026-037

DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante la circulaire du 21 octobre 2001 qui préconise d'instaurer au sein de chaque Conseil Municipal, une fonction nouvelle de Conseiller Municipal en charge des questions de défense.

Ce correspondant Défense a vocation à devenir l'interlocuteur local pour les questions de défense (réserve militaire, liaison avec l'institution militaire, journée d'appel à la préparation de défense pour les jeunes, recensement militaire, relations avec les associations locales d'anciens combattants, politique de mémoire.....)

Il a un rôle informatif. A ce titre, il recevra de la documentation du ministère de la Défense et du délégué militaire départemental. Il peut notamment informer et sensibiliser les administrés de la possibilité offerte à chaque citoyen de prendre part à des activités de défense dans le cadre des préparations militaires du volontariat et de la réserve militaire.

Il est chargé de faire remonter l'information, par exemple sur l'état d'esprit des réservistes et des jeunes qui suivent l'appel de préparation à la défense.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la désignation de ce membre.

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Le Conseil Municipal **DESIGNE** Cynthia BINDLER comme correspondant Défense de la commune.

2026-038

NOMINATION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DE LEURS MEMBRES

Les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE d'établir les Commissions Communales et leurs membres comme suit :

- Commission BOIS

Sébastien VERBE Sébastien GUERIN David VERBE

- Commission BATIMENTS COMMUNAUX ET LEURS TRAVAUX

Aline QUENETTE Nicolas JAILLON Sébastien GUERIN

- Commission SECURITÉ ROUTIERE ET TRAVAUX DE VOIRIES

Sébastien VERBE Nicolas JAILLON Bernard DELIGNY

- Commission RPI / JEUNESSE

Aline QUENETTE Séverine GUINAY Charlotte DOURTHE Maud OUDIN

- Commission FETES, CEREMONIES ET VIE ASSOCIATIVE
Sébastien VERBE Maud OUDIN Grégory GUINAY Cynthia BINDLER
- Commission INTRAMUROS-COMMUNICATION
Charlotte DOURTHE Séverine GUINAY David VERBE Bernard DELIGNY
- Commission ESPACES VERTS ET CADRE DE VIE
Cynthia BINDLER Grégory GUINAY Sébastien VERBE Aline QUENETTE
- Commission ACTION SOCIALE
Aline QUENETTE Cynthia BINDLER Sébastien VERBE
- Commission TIERS LIEU
TOUS les membres du Conseil

Secrétaire de séance



Séverine GUINAY

Le Maire



David VERBE